

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 30 mai 2023 à 19h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

108 rue Couture

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

- La marge de recul avant selon le règlement de zonage 394-2021.
- La localisation des aires de stationnement hors rue pour les usages résidentiels selon le règlement de zonage 394-2021
- Superficie et dimensions minimales du terrain desservi selon le règlement de lotissement 395-2021

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 11 mai 2023.


Dominique Giguère
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11e jour du mois de mai 2023, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mai 2023.